

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

ID : 063-216302638-20170403-2017011-DE

Date de Convocation : 28 Mars 2017
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 22

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES
SEANCE ORDINAIRE
DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept le 3 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

PRESENTS : Jean-Marc MORVAN, *Maire*

Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY, François BONJEAN, M. André FERRI (adjoints)

Marie-Claire GOIGOUX, Véronique PRIEUR, Léa ESBELIN, Catherine PAYSAN, Anne-Marie MANOUSSI, Damien LIVET, Adam WEBER, Olivier MICHOT, Christian TEINTURIER, Gilles HUGON, Patrick FAURE, Denis CHEVILLE, Thierry CHAPUT, Philippe MANIEL

ABSENTS EXCUSES : Michèle TIXIER (pouvoir à Philippe MANIEL), Françoise COUILLANDRE (pouvoir à Denis CHEVILLE)

ABSENTS : Mme Clotilde BERTIN

Mlle Léa ESBELIN a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT assistée par la Directrice Générale des Services.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

DELIBERATION PORTANT TARIFS ALSH – CANTINE – GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

DELIBERATION N° 2017/011

Le Maire,

➤ **INDIQUE** au Conseil Municipal que la commission des affaires sociales a proposé la réévaluation des tarifs pour la garderie et la cantine, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 qui se présente comme suit :

TARIF JOURNALIER			
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT			
POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	à partir du 3 ^{ème} ENFANT
QF1 ≤ 500	4,30 €	3,90 €	3,45 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	11,70 €	10,55 €	9,35 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	14,90 €	13,40 €	11,90 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	17,00 €	15,30 €	13,60 €
QF5 ≥ 1401	18,30 €	16,45 €	14,65 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le



ID : 063-216302638-20170403-2017011-DE

FORFAIT HEBDOMADAIRE

**DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE**

QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	à partir du 3 ^{ème} ENFANT
QF1 ≤ 500	19,00 €	17,10 €	15,20 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	52,50 €	47,25 €	42,00 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	67,90 €	61,10 €	54,30 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	78,30 €	70,45 €	62,65 €
QF5 > 1401	83,80 €	75,40 €	67,05 €

TARIF JOURNALIER

**DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
POUR LES HABITANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE**

QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	à partir du 3 ^{ème} ENFANT
QF1 ≤ 500	5,30 €	4,75 €	4,25 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	13,80 €	12,40 €	11,05 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	16,90 €	15,20 €	13,50 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	20,10 €	18,10 €	16,10 €
QF5 > 1401	22,40 €	20,15 €	17,90 €

FORFAIT HEBDOMADAIRE

**DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
POUR LES HABITANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE**

QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	à partir du 3 ^{ème} ENFANT
QF1 ≤ 500	21,10 €	19,00 €	16,90 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	63,00 €	56,70 €	50,40 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	78,30 €	70,45 €	62,65 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	88,90 €	80,00 €	71,10 €
QF5 > 1401	99,20 €	89,30 €	79,35 €